

Politique | Le Conseil Métropolitain, entre urgences et finances



C'est une première étape importante dans un contexte de réforme territoriale qui a été débattue ce vendredi 30 octobre lors du dernier conseil de Bordeaux Métropole. Le contrat de plan Etat-Région (signé en juillet dernier) a détaillé son volet métropolitain sur la période 2015-2020. Sans grande surprise, le budget principal est réservé à la mobilité et à l'amélioration des axes routiers, en plein débat sur les problèmes de circulation. Un nouveau pacte financier et fiscal a également été signé entre les 28 communes de la Métropole. Détails.

Luttes d'urgence Avant même la réforme territoriale, la Métropole reste préoccupée par le problème des inondations : une quinzaine de communes sur les 28 sont actuellement exposées aux risques d'inondations fluviales et maritimes. "Aujourd'hui, c'est un peu la pagaille, il y a beaucoup de propriétaires sur ces différents ouvrages. Nous manquons de moyens et d'un véritable plan d'ensemble. La loi NOTRe permet à la Métropole de prendre cette compétence (Gestion des Milieux Aquatiques et de risques inondations, qui doit être appliquée avant 2018) et de la rendre effective dès le 1er janvier 2016", a souligné le maire de Bordeaux lors d'une réunion jeudi 29 octobre entre les différents acteurs du territoire métropolitain. "La Métropole", assure-t-il, "va devenir maître d'ouvrage d'un programme d'importants travaux pour renforcer les digues. Au total, ces travaux représenteront environ 50 millions d'euros, dont, nous l'espérons, 40% de participation de l'État. La Métropole pourra également se substituer aux propriétaires défaillants et dissoudre certains syndicats intercommunaux. Le premier objectif reste évidemment la sécurité et l'aménagement du territoire". Le maire de Bordeaux a également évoqué le problème de l'hébergement d'urgence : il lancera prochainement un appel aux communes de la Métropole pour renforcer les pôles d'accueil au cas par cas, sans doute en prévision des problèmes inévitables de l'accueil d'urgence de l'hiver prochain.

Un important volet financier C'est le principal axe qui a été débattu vendredi lors du dernier Conseil Métropolitain : le volet Métropolitain du nouveau Contrat de Plan Etat-Région intervient, lui, dans un contexte de réforme territoriale particulièrement confus. L'engagement de Bordeaux Métropole est donc porté à 118,5 millions d'euros (contre 208,8 millions pour l'Etat et 107,7 millions pour la région Aquitaine). Principal pôle d'investissement métropolitain : l'amélioration de la mobilité ("puisque la région refuse de prendre part à l'amélioration du réseau

routier" selon Alain Juppé, un discours qui ressemble bien à celui de son adjointe républicaine et candidate Les Républicains pour les prochaines régionales, [Virginie Calmels](#)) dont 80,9 millions d'euros pour la mise à 2x3 voies de la rocade, 3,2 millions aux aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux ou encore deux millions d'euros dans la restauration de la ligne de fret du bec d'Ambès.

La Métropole réserve également une dizaine de millions d'euros à l'enseignement supérieur (après avoir participé à hauteur de 50 millions sur la convention de site campus), essentiellement répartis entre Pessac, Talence et Gradignan. Enfin, 17,6 millions sont réservés à un volet territorial du contrat de plan : 14,7 millions pour le projet Euratlantique et 2,2 millions pour soutenir l'industrie navale et maritime. Sorti du contrat de plan, le Conseil a également voté un nouveau pacte financier et fiscal avec les communes de la Métropole et acté la transformation de la dotation de solidarité communautaire en dotation de solidarité métropolitaine d'ici à 2016, plafonné à plus ou moins 2,5% par an, certaines communes (une dizaine environ) s'étant plaintes d'être moins favorisées que d'autres dans les attributions. En raison de l'actuelle réforme fiscale, les communes devront cependant attendre encore avant une probable unification des taux de fiscalité communaux, même chose pour un "abattement métropolitain" de la taxe d'habitation, qui pourrait ne pas intervenir avant... 2019. Enfin, le vote du budget annuel, en raison de plusieurs problèmes d'ordre administratif, n'aura pas lieu avant la fin de l'année mais en février 2016.



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 03/11/2015

[Url de cet article](#)